Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 049-214902694-20261123-202611236-DE

COMMUNE DE SAINT CHRISTOPHE DU BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2026

Date de Convocation : 17 novembre 2026

Présents : M. SÉNÉCAILLE Sylvain, **Maire** - Mmes OLIVIER Joëlle, SÉNÉCAILLE Elisabeth, CADRAN Cécile, MM PAPINEAU Benoît, RUAULT Yannick **Adjoints,** Mmes et MM BELLEC Romain, BLOUIN Daniel, CHOUTEAU Laurent, DARTEIL Chrystèle, DE ASCENÇAO Mélanie, FOUQUERAY Gérald, GILLET Frédérique, LAURENT Jérémie, LEGÉ Alain, LUCAZEAU Lucie, MONSARRAT Kévin, PELLETIER Huguette, QUERNIARD Claudie **Conseillers**

Secrétaire de séance : Joëlle OLIVIER

Absents et Excusés : V. BODY, H. AGHAEI, A. GROSSEAU, P. DANIEAU

Pouvoirs : H. AGHAEI à D. BLOUIN, A. GROSSEAU à L. LUCAZEAU, P. DANIEAU à J. OLIVIER

Nombre de membres en exercice : 23 **Présents** : 19 **Votants** : 22

OBJET N°6 : CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS ET LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Commune adhère depuis 2015 au dispositif de paiement en ligne PayFiP, proposé par la Direction générale des finances publiques (DGFiP). Cette adhésion permettait alors aux usagers de régler par Internet les factures de rôles correspondant aux services de restauration scolaire et d'accueil périscolaire.

Afin de moderniser les modalités de paiement proposées aux usagers et de faciliter le recouvrement des recettes communales, la DGFiP propose aujourd'hui une nouvelle convention permettant d'élargir le périmètre de ce dispositif.

Cette nouvelle convention prévoit deux possibilités :

- **PayFiP Titres et Rôles :** permet aux usagers de régler en ligne les titres de recettes émis par la Commune et pris en charge par le comptable public, ainsi que les factures de rôles ;
- **PayFiP Régie :** permet le paiement en ligne des factures émises directement par les régies communales.

Les usagers pourront effectuer leurs règlements par carte bancaire, prélèvement unique ou virement simplifié, selon les modalités techniques applicables.

La convention annexée à la présente délibération précise les engagements respectifs de la Commune et de la DGFiP, les modalités de mise en œuvre du service ainsi que les conditions financières.

Les coûts de développement, de mise en œuvre et de fonctionnement du service sont pris en charge par la DGFiP. La Commune supportera, le cas échéant, les frais d'adaptation de ses outils informatiques ainsi que les commissions liées aux paiements par carte bancaire. Les paiements par prélèvement unique et virement simplifié n'engendrent aucun frais supplémentaire pour la collectivité.

La convention est conclue pour une durée indéterminée et peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties sous réserve d'un préavis de deux mois.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver cette nouvelle convention afin de permettre l'élargissement du dispositif PayFiP aux différentes recettes communales et de remplacer le cadre conventionnel initial de 2015.

Après en avoir délibéré, par vote à mains levées et à l'unanimité, le **CONSEIL MUNICIPAL** :

APPROUVE la nouvelle convention d'adhésion au service de paiement en ligne PayFiP, annexée à la présente délibération ;

Signé par : Sylvain SENECAILLE
Date : 24/11/2026
(Qualité : MAIRE, urope/Paris)
https://www.saint-christophe-du-bois.fr/documents_administratifs/89410

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 049-214902694-20261123-202611236-DE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Certifié conforme, le 23 novembre 2026

LE MAIRE,

Sylvain SÉNÉCAILLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture, le 24 novembre 2026,

LE MAIRE,

Sylvain SÉNÉCAILLE

Mise en ligne le : 26/11/2026 15:12 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Christophe-du-Bois
https://www.saint-christophe-du-bois.fr/documents_administratifs/89410